

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1168

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Un beau procès

MICHEL GLARDON

vice-président du comité
vaudois de la Ligue suisse
des droits de l'Homme,
député des Verts au Grand
Conseil

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à
ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
René Longet (rl)
Jérôme Meizoz
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Michel Glardon
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

«Et nous rentrâmes fatigués mais contents de cette belle journée passée sous le soleil et le regard de Dieu...» Il serait possible de traiter à la manière des «compositions» d'antan les audiences qui se sont déroulées le 25 avril devant le Tribunal de Police de Lausanne. Habitué, à des titres divers, des procès politiques dans le canton de Vaud depuis deux décennies, j'avoue que j'ai plaisir à retrouver dans le public des journalistes solidaires et des militants antifascistes de longue date. Et à y découvrir, c'est une première, une classe entière d'adolescents en leçon d'instruction civique! Il y a des enseignants qui ont du génie. Autre nouveauté: l'absence visible de policiers. Il est vrai que l'on a affaire à un procès quasi «privé»: l'ordre social n'a pas été troublé, il n'y a pas de représentant du Ministère «public».

Sous l'autorité tranquille d'un président qui s'appelle Rognon, avec une plaignante aussi caricaturale que Mariette Paschoud, le procès pourrait facilement tourner à la farce.

Il a eu pourtant une autre tenue, une autre portée et, malgré le verdict rendu sous les applaudissements du public — un éditorialiste et deux dessinateurs acquittés, la révisionniste condamnée aux frais et aux dépens —, il ne me semble pas qu'il y ait lieu de pavoiser.

Le malaise vient d'abord de ce que ce procès rappelle crûment que la Suisse romande continue, à travers des gens comme les Paschoud ou Gaston-Armand Amaudruz, à servir de relais à certains des courants d'extrême droite les plus dangereux d'Europe. A cet égard, une déclaration de Mariette Paschoud devant le tribunal de Lausanne est exemplaire. Malgré l'aversion qu'elle prétend éprouver à l'égard du nazisme, elle dit avoir volé au secours des historiens révisionnistes en raison des attaques systématiques dont ils sont l'objet. Je pense qu'il faut la croire. Elle ne nie pas elle-même l'existence des chambres à gaz, elle se pare des vertus du doute méthodologique pour pinailler sur le mode d'exécution des Juifs dans les camps. Son apport aux théories négationnistes est nul, mais en se portant aux côtés des Roques et Faurisson, elle remplit un rôle politique parfaitement nocif: donner la caution d'une prétendue sagesse helvétique qui a encore quelque crédit international (on se demande pourquoi) à une production «historique» criminelle.

Criminelle? Oui, dans la mesure où la mise en cause révisionniste de «détails» concernant l'Holocauste a toujours pour but (immédiat ou lointain, programmé ou inconscient) de remettre en cause la condamnation du régime nazi, de le réhabiliter progressivement — et donc de favoriser la résurgence de ce type d'Etat (les témoignages du professeur Hans-Ulrich Jost et du journaliste Bernard Lavrie l'ont remarquablement montré).

Mariette Paschoud est peut-être sincère lors-

qu'elle dit que, «chambre à gaz ou pas», elle s'apitoie sur la mort des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle rêve peut-être du nazisme sans la Shoah, et préfère Mussolini ou Salazar à Hitler. Mais, dans les faits, son soutien aux négationnistes revient à favoriser les efforts de ceux qui, eux, ne s'embarrassent pas de nuances et visent à la restauration de fascismes dont le racisme est inséparable. Et, en Europe, le racisme englobe inéluctablement l'antisémitisme. Les attentats contre les centres de requérants d'asile ne précèdent que de peu la profanation des cimetières israélites ou l'incendie des synagogues — lorsqu'ils ne sont pas simultanés.

L'immense mérite du procès de Lausanne aura été de faire apparaître ces questions dans le prétoire. Ce n'est plus un journal satirique qui s'est trouvé en accusation, c'est le révisionnisme et, même s'il est contesté par Mariette Paschoud devant le Tribunal cantonal, le jugement du président Rognon fera date.

Malgré ce motif de satisfaction, n'est-il pas amer que le *Semeur* ait disparu, alors que le *Pamphlet* de Mariette Paschoud continue de distiller son venin? La loi contre le racisme que nous serons appelés à approuver en septembre ne constitue sans doute qu'un antidote limité. Mais il est essentiel qu'un oui massif montre que la population suisse rejette définitivement toutes les nostalgies fascistes et les tentations néo-nazies. ■

De quoi se mêle la Banque nationale?

(ag) Le président de la direction de la Banque nationale a profité de l'assemblée générale pour distribuer des conseils qui sortent de son rôle. Est-il normal que, sans tenir compte d'une obligation de réserve, il prenne position contre l'application de la TVA aux clients étrangers détenteurs d'une fortune privée recourant aux services et aux conseils gestionnaires des banques suisses? Est-il là pour intervenir publiquement contre les projets du Département des finances?

Markus Lusser de surcroît ne veut pas que l'augmentation du coût de la vie, entraînée par la TVA, soit compensée pour les salariés, de peur que reprenne la spirale salaire-prix. Et si l'adaptation des salaires était payée par l'amélioration générale de la productivité, si marquée en 1992 et 1993?

Que Markus Lusser ait un œil attentif sur l'indice des prix, soit! Mais l'adaptation des salaires n'est pas synonyme de renchérissement. Un peu de retenue et, même dans son cas, un peu de tenue. ■